

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2023

---

PROTÉGER LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES - (N° 1001)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par  
Mme Santiago, rapporteure

-----

### TITRE

I. – Au titre de la proposition, après le mot :

« protéger »,

insérer les mots :

« et accompagner ».

II. – En conséquence, au même titre, après le mot :

« victimes »,

insérer les mots :

« et covictimes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le nom de la proposition de loi tel que retenu lors de son dépôt et de son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale.